



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

314^e séance

Lundi 24 novembre 2008, à 10 h 30
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tient aujourd'hui une séance spéciale pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale; à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; à M. Jorge Ballesterro, représentant le Président du Conseil de sécurité; à S. E. M. Palihakkara, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; à S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, représentant la Palestine à cette séance spéciale; et à M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

À vous tous, ambassadeurs, représentants et observateurs permanents, ministres plénipotentiaires et représentants des États Membres, représentants d'organisations intergouvernementales, hauts

dignitaires de la diplomatie internationale, représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile, honorables invités qui avez répondu nombreux à l'invitation du Comité à participer à cette séance solennelle, j'adresse mes salutations les plus cordiales et souhaite une chaleureuse bienvenue.

Je voudrais à présent faire une déclaration au nom du Comité.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tient aujourd'hui une séance solennelle pour marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977. La tradition d'organiser des réunions solennelles, comme la présente, remonte à 30 ans. Chaque année, la communauté internationale, dans sa diversité et à travers le monde, se réunit à cette date pour exprimer son appui indéfectible aux aspirations du peuple palestinien à jouir pleinement de ses droits inaliénables.

Les droits inaliénables du peuple palestinien, tels que définis par l'Assemblée générale, sont le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales, et, enfin, le droit des réfugiés palestiniens de regagner leurs foyers et de récupérer leurs biens après avoir été déplacés et déracinés. L'exercice de ces droits

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

08-61602 (F)



Merci de recycler 

représente un élément important d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien.

Cette année, la commémoration de cette Journée revêt une signification particulière car elle coïncide avec le sixantième anniversaire de la dépossession des réfugiés palestiniens. Soixante ans plus tard, les réfugiés palestiniens n'ont toujours pas eu la possibilité de regagner leurs foyers, qui ne sont pourtant guère éloignés. Soixante longues années se sont écoulées depuis que des centaines de milliers de réfugiés palestiniens ont été obligés de quitter leurs foyers. Les générations suivantes sont venues grossir la vague des réfugiés de 1948. Le nombre des réfugiés immatriculés dont s'occupe l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dépasse aujourd'hui 4,6 millions. La situation d'environ un million de ces réfugiés qui vivent actuellement dans la bande de Gaza est particulièrement inquiétante.

Au fil des années, les principaux organismes des Nations Unies ont adopté d'innombrables résolutions sur la question de Palestine, dont la plupart n'ont toujours pas été mises en œuvre. Par ailleurs, depuis 41 ans, le peuple palestinien a vécu et continue de vivre sous occupation et ses membres sont toujours dispersés, déplacés dans leur propre pays, apatrides, exilés et dans l'incertitude quant à leur présent et leur avenir.

Ainsi que l'ont relevé avec justesse de nombreux observateurs, à Gaza, nous nous trouvons au bord d'une catastrophe humanitaire de grande envergure, provoquée par l'homme, et dans laquelle même les Nations Unies ne sont pas autorisées à fournir une aide humanitaire d'urgence. L'imposition d'une pénurie de carburant, dont Israël est l'unique fournisseur, a plongé Gaza dans l'obscurité, mais aussi le froid avec l'arrivée de l'hiver. La malnutrition chronique est en augmentation et il y a eu une détérioration progressive de la sécurité alimentaire touchant pas moins de 70 % de la population. D'après l'UNRWA, le bouclage persistant des points de contrôle à l'entrée et à la sortie de Gaza, dont la population atteint 1,4 million de personnes, constitue à la fois un châtement physique et mental pour la population.

C'est le lieu de rendre hommage au dévouement dont font preuve les institutions et programmes des Nations Unies, qui travaillent sans relâche sur le terrain afin d'apporter au peuple palestinien l'aide capitale dont il a le plus grand besoin. Ces problèmes ne

peuvent sans doute qu'être encore aggravés par la crise financière qui sévit actuellement dans le monde. La situation dans la bande de Gaza représente un danger grandissant pour la paix.

En Cisjordanie, environ 630 postes de contrôle et le mur de séparation font obstacle à la liberté de mouvement des Palestiniens et battent en brèche les institutions de l'Autorité palestinienne. En Cisjordanie également, les Palestiniens font quotidiennement l'objet d'attaques et d'arrestations par les troupes israéliennes. Le nombre de Palestiniens se trouvant dans des prisons israéliennes serait largement supérieur à 10 000. Les prisonniers palestiniens sont détenus en territoire israélien au mépris du droit international.

Par ailleurs, malgré les obligations qui incombent à Israël en vertu de la Feuille de route, l'implantation de colonies se poursuit, ce qui affaiblit le processus politique. Récemment, le niveau sans précédent des actes de violence commis à l'encontre de Palestiniens et de leurs biens par des colons a été particulièrement inquiétant. Le Comité a condamné à maintes reprises les actes de violence, en particulier ceux commis à l'encontre de civils, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. Il demande que soit mis fin aux tirs de roquettes contre Israël, de même qu'aux incursions et aux raids aériens et autres sanctions collectives disproportionnées que mène et applique Israël à l'encontre de la population de Gaza, sanctions qui sont expressément interdites par l'article 33 de la quatrième Convention de Genève.

Le Comité demande instamment l'ouverture immédiate des points de contrôle entre la bande de Gaza et Israël, en particulier pour les malades qui nécessitent des soins d'urgence qu'ils ne peuvent recevoir à Gaza, ainsi que pour l'aide humanitaire et d'autres besoins de la population de Gaza.

Il demande aussi instamment à la communauté internationale d'appuyer aussi bien les Palestiniens que les Israéliens qui recherchent la paix. La question de Palestine devrait être la première priorité de la communauté mondiale en matière de maintien de la paix. Le Comité et la communauté internationale ont placé de grands espoirs dans la relance du processus de paix sur lequel la Conférence d'Annapolis, qui s'est tenue il y a un an déjà, devait imprimer un élan décisif.

Néanmoins, au lieu de nous rapprocher de la création d'un État palestinien, nous avons vu la construction de 57 % du mur de séparation, l'autorisation récente d'implanter de nouvelles colonies

de peuplement, en particulier à Jérusalem-Est et aux alentours, une progression de 25 % de la destruction de foyers palestiniens, des travaux d'excavation à proximité de l'enclave de la mosquée Al-Aqsa, une augmentation de 12 % des points de contrôle et autres obstacles aux déplacements en Cisjordanie, des campagnes d'arrestations systématiques dans toute la Cisjordanie et une augmentation sans précédent de la violence de la part des colons israéliens.

Récemment, les dirigeants aussi bien israéliens que palestiniens ont déclaré qu'il ne restait que très peu de temps pour trouver une solution fondée sur l'existence de deux États. Le Comité invite instamment la communauté internationale à maintenir l'élan donné par la réunion d'Annapolis en appuyant et en facilitant les contacts réguliers qu'elle avait instaurés entre les deux parties. Nous espérons beaucoup que des progrès significatifs pourront être accomplis dans le cadre des négociations sur le statut permanent grâce à ce nouvel élan. Un progrès quelconque dans le processus de négociation israélo-palestinien sera difficile en l'absence d'unité entre les Palestiniens. La communauté internationale et les principaux acteurs régionaux devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rassembler le peuple palestinien.

Tout progrès dans ces négociations passe par une évolution appréciable de la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Seuls des changements tangibles produiront un climat propre à faciliter le déroulement des négociations sur le statut permanent qui permettront d'arriver à un accord global, juste, durable et permanent pour toutes les questions en suspens. Au moins, tous les points d'entrée dans la bande de Gaza devraient être ouverts immédiatement et toutes les activités liées à l'implantation de colonies et à la démolition de foyers palestiniens devraient être suspendues. La communauté internationale devrait prendre des mesures plus énergiques afin de protéger le peuple palestinien, de garantir le respect du droit international dans l'ensemble de la région et faire appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

La recherche d'un règlement pacifique global, juste et durable doit se fonder sur l'Initiative de paix arabe de 2002, qui doit être relancée. Des mois de négociations ininterrompues n'ont pas encore permis de combler l'écart entre une noble rhétorique et la dure

réalité dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miguel D'Escoto Brockmann.

M. Miguel D'Escoto Brockmann (Nicaragua), Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : C'est avec des sentiments contradictoires que je me joins à vous aujourd'hui pour commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au cours de cet événement organisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Comme vous le savez, la solidarité est un des concepts centraux de mon travail en tant que Président de l'Assemblée générale. Je tiens à remercier le Comité de ses efforts dévoués pour nous rendre tous solidaires avec le peuple palestinien, en s'acquittant ainsi du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, nous nous souvenons qu'il y a 61 ans ce mois-ci, l'Assemblée générale a adopté la résolution historique 181 (II) appelant à la création d'un État juif et d'un État arabe. L'État d'Israël, créé un an plus tard en 1948, fête maintenant ses 60 ans d'existence. Ce qui est honteux, c'est qu'il n'y a aucun État palestinien à célébrer aujourd'hui. Indépendamment de toutes les raisons données, ce fait central tourne en ridicule l'ONU et nuit gravement à son image et à son prestige.

Comme je l'ai dit lors de ma première allocution à l'Assemblée générale en septembre dernier, ne pas avoir réussi à créer un État palestinien, comme promis, est le plus grand échec de l'histoire de l'ONU. Cela fait maintenant 60 ans qu'environ 800 000 Palestiniens ont été chassés de leurs foyers et de leurs biens, ont été forcés de devenir des réfugiés et un peuple déraciné et marginalisé.

Nous ne pouvons ignorer qu'il est tragiquement ironique que, le mois prochain, nous célébrons le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui consacre le droit à l'autodétermination de ces mêmes personnes. Nous avons été les témoins depuis des décennies des conditions de vie terribles dans tout le territoire palestinien occupé. Cependant, la promesse faite au peuple palestinien, son droit à une patrie demeure toujours aussi incertain.

Au moment où je m'exprime aujourd'hui, près de 1,5 million de Palestiniens endurent un blocus sans

précédent dans la bande de Gaza. J'ai appris ce matin que les mesures ont été quelque peu assouplies, mais je ne sais pas dans quelle mesure ce soulagement est réel ou de grande ampleur. Tous les postes frontières de la bande de Gaza sont fermés, empêchant même l'acheminement des secours humanitaires d'urgence fournis par l'ONU. Le manque de carburant plonge la population dans l'obscurité et le froid. Les médicaments essentiels commencent à manquer. La malnutrition est chronique et les mécanismes de survie individuels s'épuisent.

Pour faire preuve de solidarité, j'exhorte la communauté internationale à élever la voix contre le châtement collectif dont est victime le peuple de Gaza. Nous devons exiger que cette massive violation des droits de l'homme prenne fin. J'appelle Israël, puissance occupante, à autoriser sans retard l'acheminement d'articles humanitaires et d'autres fournitures dans la bande de Gaza.

La situation en Cisjordanie est souvent éclipsée par la crise humanitaire à Gaza. Nous ne pouvons cependant pas fermer les yeux sur l'existence de plus de 600 postes de contrôle ainsi que d'autres obstacles à la liberté de circulation en Cisjordanie. Nous devons dénoncer la reprise des démolitions de maison pendant les mois d'hiver et l'expansion ininterrompue des colonies de peuplement qui est toujours officiellement autorisée. L'augmentation sans précédent d'attaques violentes par les colons contre la population palestinienne doit aussi cesser.

Ce qui est fait au peuple palestinien, bien que différent, me semble être une version de l'horrible politique d'apartheid. On ne peut pas et on ne devrait pas permettre à cette situation de continuer. Cette situation intenable souligne qu'il faut de toute urgence une véritable reprise du processus de paix qui peut produire des résultats tangibles dans un avenir prévisible. Jusqu'à présent, les négociations sans fin entre deux partenaires très inégaux n'ont pas été fructueuses. Nous avons besoin de renouveler notre sens de la solidarité afin d'obtenir la volonté politique nécessaire, inspirer du courage et avoir une plus large perspective sur le conflit. Ceci doit inclure la relance de l'Initiative de paix arabe de 2002.

La communauté internationale devrait n'épargner aucun effort pour aider aussi bien les Israéliens que les Palestiniens à trouver une solution qui réalisera l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il incombe en

permanence à l'ONU de trouver une solution à la question de Palestine sous tous ses aspects et conformément au droit international. Assurons-nous que cette responsabilité ne devienne pas permanente et sans fin.

L'hostilité entre nos frères et sœurs palestiniens et israéliens est une tragédie amère qui s'autoperpétue. Nous devons trouver de nouvelles façons de désamorcer cette hostilité et de permettre aux deux peuples de réaffirmer leurs liens historiques fraternels. Je demande instamment à la communauté internationale de les aider à sortir de l'impasse politique qui a cyniquement perpétué cette haine, cette isolation et ces abus. Notre solidarité doit nous pousser à prendre des mesures concrètes pour réaliser ces droits insaisissables que la plupart d'entre nous tiennent pour acquis.

Le Président : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président de l'Assemblée générale, pour cette importante déclaration.

Je voudrais à présent donner la parole à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général (parle en anglais) : C'est un plaisir pour moi de me joindre à vous pour cette commémoration annuelle. Chaque année, en ce jour, nous exprimons notre solidarité avec le peuple palestinien. Pour ma part, en tant que Secrétaire général, je souligne que je suis attaché à faire tout mon possible dans la recherche d'une solution juste, durable, globale et urgente à la question de Palestine.

Les Palestiniens ont été privés de leurs droits inaliénables, dont le droit à l'autodétermination et le droit à la qualité d'État, pendant plus de 60 ans. Les Israéliens vivent avec un sentiment permanent d'insécurité. Il n'existe qu'une manière de tenir compte de ces droits légitimes et de ces craintes : un accord de paix qui mette fin à l'occupation, mette un terme au conflit et aboutisse à la création d'un État de Palestine, coexistant dans la paix avec l'État d'Israël.

Les dirigeants israéliens et palestiniens ont lancé à nouveau des négociations bilatérales il y a un an à Annapolis. Ils sont convenus de parvenir à un traité de paix d'ici à la fin 2008. Il est peu vraisemblable que cet objectif soit atteint, ce que je regrette. Toutefois, les parties sont parvenues à instaurer la confiance et à mettre en place un cadre, alors qu'il n'en existait aucun

il y a seulement deux ans. Nous ne devons pas sous-estimer l'importance de cette réalisation.

Je salue l'engagement pris à Charm el Cheikh au début du mois par le Président Abbas et par M^{me} Livni, Ministre des affaires étrangères, à poursuivre les pourparlers l'année prochaine en vue de parvenir à un règlement complet et final. Les négociations en cours sont prometteuses et substantielles. Ce processus doit être irréversible et non pas indéfini, et il doit résoudre les questions concernant le statut permanent de Jérusalem, des implantations, des frontières, des réfugiés, de la sécurité et de l'eau.

Ma préoccupation la plus importante pour l'immédiat concerne la situation sur le terrain. En Cisjordanie, les efforts déterminés déployés par l'Autorité palestinienne sous la direction du Premier Ministre Fayyad ont permis d'enregistrer des progrès dans le secteur de la sécurité et en matière de renforcement des institutions. Aujourd'hui, les villes de Hébron, Djénine et Naplouse sont plus sûres qu'elles ne l'étaient il y a quelques mois à peine. J'espère que ces efforts se poursuivront d'une manière qui renforce le respect des droits de l'homme et l'état de droit.

Israël doit faire davantage pour obtenir que les efforts des Palestiniens portent leurs fruits. J'adjure Israël de respecter les engagements pris dans le cadre de la Feuille de route, réaffirmés à Annapolis et de nouveau à Charm el Cheikh, de cesser toute activité d'implantation, de démanteler les avant-postes et d'ouvrir des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est.

Israël doit également s'abstenir d'actions unilatérales à Jérusalem, telles que les démolitions et les évictions, qui sapent la confiance ou modifient le statu quo. Je suis pleinement conscient des préoccupations d'Israël en matière de sécurité, mais l'amélioration de la coopération en matière de sécurité doit aboutir à un allègement du bouclage en Cisjordanie, pour accroître la stabilité et dynamiser l'économie palestinienne, ce dont elle a grand besoin.

La situation dans la bande de Gaza continue à susciter une grave préoccupation. Je demande que des mesures immédiates soient prises pour alléger le bouclage quasi général de la bande de Gaza, qui entraîne des pénuries préoccupantes de fournitures de base et porte atteinte à la dignité humaine. Et je condamne sans réserve les tirs de roquettes.

La seule façon de progresser est que toutes les parties respectent le calme négocié par l'Égypte et tendent la main à la population civile de Gaza au lieu de la punir à tort. Je demande à Israël de permettre que des approvisionnements parviennent à la population en quantité suffisante et sur une base prévisible, d'assurer l'accès des agents humanitaires et de faciliter les projets de l'ONU actuellement en panne.

Je réaffirme également ma très vive préoccupation face au fossé de plus en plus grand qui divise les Palestiniens. Je demande aussi au Hamas et, de fait, à toutes les factions palestiniennes, de s'employer d'urgence à réunifier la bande de Gaza et la Cisjordanie, dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Cela devrait être accompli de façon à faire avancer le processus de paix. En cette période cruciale dans sa quête pour la liberté et pour la création d'un État, le peuple palestinien a le droit de s'attendre à ce que ses dirigeants mettent la nation au-dessus des factions, et la recherche de la paix au-dessus de toute autre considération.

Je salue les efforts de la communauté internationale, et des dirigeants de la région, en particulier, qui s'efforcent de soutenir les parties. En cette période d'incertitude et de changement, le rôle de la communauté internationale est primordial. J'engagerai instamment le nouveau gouvernement des États-Unis à rester, dès le départ, activement impliqué dans ce processus, de manière hautement prioritaire. J'insisterai également auprès du Quatuor pour qu'il assume pleinement ses responsabilités et continue à afficher un ferme engagement politique. Les membres du Quatuor envisagent activement de tenir une nouvelle réunion d'ici la fin de l'année. Je continuerai à préconiser que l'on accorde une plus grande attention à l'Initiative de paix arabe.

Je continue d'exhorter les donateurs à faire preuve de générosité et à s'acquitter des engagements pris à la Conférence des donateurs de Paris en appui à l'Autorité palestinienne. Et surtout, je veillerai à ce que l'ONU joue pleinement son rôle dans la recherche de la paix, tout en continuant à fournir une assistance humanitaire, économique et sociale.

L'année écoulée a vu de nombreuses difficultés. Mais elle a aussi été un moment critique pour préparer la paix. Deux mil neuf doit être l'année où ces préparatifs portent leurs fruits. Œuvrons tous dans un esprit constructif, sans relâche et sans défaillance, pour

aider les parties à réaliser ces objectifs. Le peuple palestinien en a besoin et ne mérite pas moins.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour cette importante déclaration. Je lui exprime, au nom du Comité, notre profonde reconnaissance pour les efforts personnels inlassables qu'il déploie en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant du Président du Conseil de sécurité.

M. Ballestero (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Comité au nom de l'Ambassadeur Jorge Urbina, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Il regrette de ne pouvoir être ici en personne entre amis pour commémorer cette importante journée. Il a dû quitter New York pour s'acquitter d'activités officielles autorisées par le Conseil de sécurité. Il m'a demandé de lire la déclaration suivante en son nom :

« Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier sincèrement le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à prendre la parole, en cette séance solennelle, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Nous voici réunis aujourd'hui, comme nous le faisons depuis 1978, pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette année, la communauté internationale constate que les acteurs concernés dans la région et au-delà ont pris une série de mesures et d'initiatives constructives qui, comme l'espère le Conseil de sécurité, permettront de faire avancer le processus vers la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, sur la base de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, et à la Charte.

La célébration, chaque année, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'occasion de réaffirmer le rôle que le Conseil de sécurité joue en aidant les parties dans leurs efforts en vue de concrétiser la

solution prévoyant deux États, qui consiste à créer un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël.

Naturellement, le Conseil reste saisi de la situation au Moyen-Orient, notamment de la question de la Palestine, et continue d'être informé chaque mois de la situation par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Département des affaires politiques et de tenir des débats à ce propos. Certains progrès ont été réalisés dans le processus de paix depuis la Conférence d'Annapolis et la reprise des négociations directes, bilatérales entre les parties israélienne et palestinienne, mais la situation sur le terrain demeure, pour le Conseil, un grave sujet de préoccupation.

Le Conseil est vivement préoccupé par l'intensification des activités d'implantation, qui a des effets négatifs sur les négociations et entrave la reprise économique. Il réaffirme, à cet égard, que les parties doivent éviter toute action qui compromettrait la confiance et risquerait de porter préjudice aux résultats des négociations.

Dans le même temps, je souhaite souligner les efforts que l'Autorité palestinienne fait pour réformer le secteur de la sécurité et la coopération entre les deux parties à cet égard, en citant par exemple les progrès accomplis en ce qui concerne la sécurité dans la ville de Djénine et le récent déploiement des services de sécurité palestiniens à Hébron. Le Conseil de sécurité espère que cette coopération se poursuivra et que des progrès seront accomplis dans d'autres grandes localités palestiniennes.

Le Conseil souligne, en particulier, l'importance de la Conférence de Paris, tenue en décembre 2007, qui a permis de mobiliser les donateurs et les investisseurs pour obtenir l'assistance financière et politique nécessaire à l'Autorité palestinienne. Il souligne, à cet égard, l'importance des conférences de Bethléem et de Berlin tenues en 2008.

Le Conseil de sécurité reste profondément préoccupé par la gravité de la situation humanitaire que connaît la population palestinienne de la bande de Gaza et par la détérioration rapide des conditions socioéconomiques, dont différents organismes et

programmes des Nations Unies présents sur le terrain ont fait état. Nous continuons de soutenir toutes les mesures qui ont été prises pour fournir l'aide d'urgence et l'assistance humanitaire nécessaires pour soulager les souffrances du peuple palestinien, et nous demandons que ces mesures puissent être appliquées sans entrave.

Depuis le début de l'année, nous avons constaté une réduction de la violence sur le terrain, principalement du fait de la période de calme qui a débuté en juin, à la suite d'une entente entre les parties facilitée par l'Égypte, dont nous saluons l'action. Nous espérons que ce calme persistera, malgré de récents incidents violents. Au nom du Conseil de sécurité, je souligne que les deux parties doivent exercer la plus grande retenue et s'abstenir de toute mesure susceptible de déstabiliser la situation fragile et de provoquer une escalade meurtrière de la violence, en particulier des attaques visant les territoires palestinien et israélien.

Le Conseil de sécurité se félicite des exposés présentés au Quatuor le 9 novembre par les négociateurs israélien et palestinien, au cours desquels tous deux ont redit leur volonté de poursuivre les négociations bilatérales en vue de conclure un traité de paix réglant toutes les questions en suspens, y compris toutes les questions centrales, sans exception aucune, comme le prévoient les accords antérieurs. Les parties ont aussi réaffirmé un certain nombre de principes mutuellement convenus régissant leurs négociations et ont demandé à la communauté internationale de maintenir son appui. Nous prenons également note du communiqué diffusé par le Quatuor au début de ce mois, évoquant la possibilité de tenir à Moscou l'année prochaine, après d'autres consultations avec les parties, une réunion internationale qui marquerait une étape majeure vers la conclusion d'un accord de paix israélo-palestinien dans un avenir proche.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que le Conseil de sécurité soutient les efforts actuellement menés pour concrétiser la solution prévoyant deux États, par laquelle la Palestine et Israël vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, et je rappelle à cet égard l'importance des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil salue le rôle joué par le Quatuor et reconnaît

l'importance de l'Initiative de paix arabe présentée par la Ligue des États arabes, qui constitue un élément régional essentiel de ce processus de paix. Le Conseil encourage les acteurs concernés à poursuivre leurs efforts.

Je tiens à assurer le Comité de la volonté du Conseil de sécurité de concourir directement ou indirectement au progrès de toutes les démarches ayant pour but la paix et la stabilité dans la région et de son intention de collaborer étroitement avec les parties, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans la phase importante qui nous attend. »

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, qui va nous donner lecture d'un message adressé par le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas.

M. Malki (Palestine) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de participer à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. S. E. le Président Mahmoud Abbas, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité nationale palestinienne, m'a demandé de le représenter à la présente séance et de vous donner lecture de son message à l'intention du Comité, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Ce message se lit comme suit :

« Au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime de notre peuple, je tiens à adresser nos salutations les plus chaleureuses et amicales et exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements à tous ceux qui se joignent à nous aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui a été proclamée par l'Assemblée générale en 1977 comme Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour mettre un terme à l'occupation et pour exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions ayant une légitimité à l'échelle internationale et au consensus existant sur cette question dans le monde entier.

Nous faisons grand cas du rôle important que jouent les participants à cette Journée en

appuyant les efforts que nous déployons en vue de permettre à notre peuple d'atteindre ses objectifs. Nous sommes certains que ces efforts contribuent de manière claire et efficace à renforcer la solidarité internationale envers notre juste cause et à élargir le cercle de l'appui international aux aspirations de notre peuple à la paix, à l'indépendance ainsi qu'à la création de son État, qui vivrait dans la paix, la sécurité et le respect mutuel avec ses voisins et qui défendrait les valeurs de la justice, de l'égalité, de la démocratie, du pluralisme d'expression des opinions, des croyances et des religions, et le transfert pacifique de l'autorité, comme incarnation de la déclaration d'indépendance adoptée par le Conseil national palestinien à l'issue de sa session d'Alger en 1988.

L'appui des participants à notre peuple renforce notre conviction profonde quant au caractère juste de notre cause et notre certitude que les immenses sacrifices consentis par les Palestiniens, génération après génération, ont ainsi permis une compréhension internationale plus profonde et une solidarité envers notre cause et nos objectifs, qui ont été légitimées par les lois humaines ainsi que par les enseignements divins.

Nous pourrions même nous risquer à dire que nul ne pourrait contester cette solidarité de masse avec nos droits et que, quel que soit le temps que cela prendra, la Puissance occupante devra finalement accéder aux demandes de la conscience internationale, conscience que ce Comité incarne de la meilleure façon possible.

Notre peuple est toujours en proie à une douleur indicible et à des souffrances insupportables. Non seulement la poursuite de l'occupation prive notre peuple de son droit politique de vivre dans une patrie libre et en sécurité, mais les pratiques et mesures brutales le privent de ses droits de l'homme et lui enlèvent ses droits inaliénables garantis par le droit international, dont le droit humanitaire et les droits de l'homme, en particulier les droits qui relèvent du droit à la vie, de la protection des biens, du droit à des moyens de subsistance et du droit de ne pas être humilié et de ne pas souffrir de privations.

Israël, Puissance occupante, poursuit ses politiques expansionnistes, ses politiques de

colonisation de notre terre à un rythme accéléré et continue de construire le mur d'annexion expansionniste qui sépare les frères de leurs frères, les pères de leurs fils, les patients de leurs médecins, les élèves de leurs enseignants et les fermiers de leurs terres.

La Puissance occupante poursuit également ses politiques brutales et inhumaines par des incursions militaires dans nos villes, agglomérations et villages et par des assassinats extrajudiciaires. Elle tue les enfants de notre peuple et les enferme par milliers dans ses prisons oppressives. Elle continue également d'intensifier sa campagne de châtement collectif grâce au blocus punitif de la bande de Gaza, qui empêche près de 2 millions de civils palestiniens de recevoir la nourriture, les médicaments, le carburant et l'éducation dont ils ont besoin – conditions minimales pour vivre dans la dignité.

En outre, la Puissance occupante continue d'imposer plus de 600 postes de contrôle et de barrages routiers entre nos villes et villages, entravant la circulation de notre peuple. Parfois, cela paralyse presque la vie des Palestiniens, y compris les activités commerciales internes. L'impact de toutes ces mesures a été désastreux pour le développement futur de notre pays.

En ce qui concerne Jérusalem, la capitale de notre futur État indépendant et la pierre angulaire de toute solution juste et durable, la Puissance occupante fait tout ce qu'elle peut pour judaïser la ville grâce à des mesures visant à étouffer la population, en la forçant à partir et en encerclant les quartiers par des colonies de peuplement. Toutes ces pratiques mettent en danger la nature arabe, islamique et chrétienne de la ville. Malgré la dureté de l'occupation et les violations quotidiennes délibérées des droits de notre peuple et de la dignité humaine, nous sommes déterminés, sans aucune hésitation, à poursuivre notre stratégie, qui se fonde sur la négociation et le dialogue comme unique façon de résoudre le conflit, et à parvenir à un résultat qui garantisse la liberté et la souveraineté d'une partie ainsi que la sécurité et la reconnaissance de l'autre partie.

À l'heure de définir nos objectifs, nous ne faisons pas de nouvelles demandes. Tout ce que nous demandons est la mise en œuvre des

résolutions pertinentes de l'ONU, à savoir le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, le règlement juste, d'un commun accord, de la question des réfugiés conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et deux États pour deux peuples, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et le respect mutuel.

Nous demeurons attachés à l'Initiative de paix arabe, que la communauté internationale dans son ensemble a accueillie favorablement, et nous pensons qu'elle est la voie à suivre pour parvenir à une paix régionale globale qui permettra à Israël d'être reconnu par les Arabes et de normaliser ses relations avec eux, en échange du retrait des territoires arabes occupés et de la mise en œuvre de la solution des deux États. Cependant, nous n'avons pas eu de claire réponse de l'autre partie à cette initiative courageuse. Nous sommes également attachés au Processus d'Annapolis et avons rempli nos obligations à cet égard. Nous avons travaillé et continuons de travailler énergiquement avec le Quatuor pour harmoniser nos actions avec ces principes. Nous avons également entamé des négociations sérieuses et approfondies avec la partie israélienne pour parvenir à un règlement de toutes les questions relatives au statut final. Cependant, nous n'avons pu parvenir à une solution satisfaisante sur aucune de ces questions.

Cela n'est pas dû à un manque de chance. C'est plutôt le fait de l'obstruction intentionnelle du processus de paix et de la détermination de la partie israélienne d'imposer une solution qui ne garantisse pas la restitution de nos terres, les droits de nos réfugiés ou la possibilité de créer un État viable d'un seul tenant. Lorsque nous parlons d'une solution juste et durable qui mettra fin à la violence dans la région une fois pour toutes, nous ne parlons pas d'une solution partielle; cela ne ferait que créer un climat propice à la poursuite du conflit. Si nous ne déployons pas, tous ensemble, les efforts nécessaires pour maîtriser le conflit et éliminer ses causes, il pourrait devenir plus intense et plus meurtrier et, que Dieu nous préserve, pourrait s'étendre à la région.

À cet égard, il s'impose à moi de remercier toutes les parties qui ont parrainé ou appuyé le processus de paix. Mais nous devons rendre plus particulièrement hommage à l'ONU, reconnaître

son rôle particulier et la remercier de son action en tant que principale organisation internationale qui a défendu notre cause et a maintenu vivante la flamme. Elle a tendu une main secourable à notre peuple et a adopté des règles juridiques et des recommandations qui sont des fondements qui l'on ne saurait ignorer pour toute solution juste, durable et globale. Nous demandons à l'ONU de continuer de jouer ce rôle central jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien soient pleinement réalisés.

Nous renouvelons à tous les participants nos remerciements et notre gratitude pour leurs efforts sincères et dévoués, ainsi que pour leur solidarité inébranlable avec la cause de notre peuple. Nous réaffirmons également notre volonté de continuer de croire en la paix que tous les peuples de notre région s'efforcent d'atteindre en demandant à Dieu tout-puissant de nous accorder un avenir où nous pourrions tous vivre dans la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité. »

Le Président : Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, d'avoir donné lecture de cet important message du Président Mahmoud Abbas. Monsieur le Ministre, votre présence donne un cachet particulier à cette cérémonie. Nous vous sommes très reconnaissants de vous être déplacé personnellement pour y prendre part. Je voudrais vous prier de bien vouloir transmettre nos salutations respectueuses au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas, ainsi que nos sincères remerciements pour ce message de haute portée politique.

En notre nom à tous, j'exprime au Président de l'Autorité palestinienne nos sentiments de solidarité avec le peuple palestinien dans ses aspirations et sa quête d'un avenir prospère dans un État sûr et viable qui lui soit propre et reconnu par la communauté internationale. Je tiens à assurer le Président Mahmoud Abbas, le Premier Ministre palestinien et vous-mêmes, Monsieur le Ministre, et à travers vous, le peuple palestinien tout entier, de la ferme détermination du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à poursuivre ses efforts, comme l'en a chargé l'Assemblée générale, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre à nos hôtes de quitter la salle. Au nom du Comité, je voudrais remercier une fois de plus S. E. M. le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le représentant du Président du Conseil de sécurité, et S. E. M. le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne d'avoir bien voulu rehausser de leur présence cette cérémonie commémorative, et pour les importants messages qu'ils nous ont livrés.

La séance, suspendue à 11 h 45, est reprise à 11 h 50.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. H. M. G. S. Palihakkara, de Sri Lanka, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Palihakkara (Sri Lanka), Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*): En ma qualité de nouveau Représentant permanent de Sri Lanka, j'assume la responsabilité de présider le Comité spécial.

C'est un grand plaisir de participer à la présente séance sous votre direction, Monsieur le Président. Je tiens à vous présenter mes compliments pour la façon dont vous dirigez les travaux de cet important Comité.

Alors que nous commémorons cette importante Journée de solidarité, le rétablissement de la paix demeure le thème de débat le plus omniprésent de nombreuses instances de l'ONU. Toutefois, la paix n'apparaît nulle part aussi insaisissable que dans le conflit du Moyen-Orient, tant que ne sera pas atteint l'objectif convenu de deux États, la Palestine et Israël, coexistant dans la paix et la sécurité.

La Conférence d'Annapolis a donné un nouvel élan à des négociations directes visant à parvenir à la solution de deux États d'ici la fin de 2008. Mais, comme beaucoup l'ont fait observer, dont le Secrétaire général ce matin et, bien sûr, notre Comité spécial, ces objectifs paraissent irréalisables dans les délais fixés. Nous puissions cependant un certain optimisme dans le fait que les parties continuent de dialoguer à différents niveaux et que les facilitateurs appuient et font avancer ces processus de manière active.

Nous apprécions tout particulièrement les efforts constants et inlassables déployés par le Secrétaire général et l'ONU en la matière. Cela aidera naturellement à empêcher que des faits nouveaux négatifs n'assombrissent ou ne sapent le dialogue si crucial pour la réalisation des objectifs que nous visons, à savoir que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables à travers la solution de deux États.

En attendant ce jour, le Comité spécial continue d'être très préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens.

Le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à la présente session expose les faits détaillés de cette situation. L'économie palestinienne continue de s'affaiblir en Cisjordanie en raison des bouclages, des postes de contrôle, de la construction toujours en cours d'un mur de séparation et du nombre croissant de colonies et de colons. Les effets de telles mesures sur la population sont inquiétants. Non seulement la liberté de circulation des Palestiniens et leur possibilité de jouir de leurs droits économiques et sociaux sont extrêmement réduites, mais encore le fait de s'en remettre constamment à l'aide et à l'appui humanitaires risque de créer une société affligée par un rapport de dépendance. Bien entendu, une telle société ne saurait être autosuffisante à l'avenir.

L'aggravation de la situation humanitaire à Gaza, où plus de 70 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, est extrêmement préoccupante, particulièrement en ce qui concerne les souffrances endurées par les femmes et les enfants. La décision politique d'isoler et de sanctionner Gaza a eu pour effet d'aggraver sans cesse la crise humanitaire, non seulement en rendant la population plus tributaire de l'aide humanitaire à court terme, mais aussi en créant un environnement de destruction matérielle et de ravages psychiques qui priveront les Palestiniens de la jouissance des droits de l'homme pendant des générations.

Le cessez-le-feu entré en vigueur le 19 juin 2008 avait fait espérer qu'après un an de graves restrictions, le carburant et les autres produits essentiels pourraient entrer dans la bande de Gaza. Cependant, depuis le cessez-le-feu, aucune amélioration sensible de la situation humanitaire n'a pu être observée dans la bande de Gaza. En novembre 2008, plus de quatre mois après le cessez-le-feu, les troupes israéliennes sont entrées dans la bande de Gaza. Les tirs de roquette ont

repris, tout comme les incursions de l'armée israélienne à l'intérieur de la bande de Gaza.

Comme toujours, c'est la population civile qui paye le prix le plus élevé. Les points de passage vers la bande de Gaza ont été fermés. Le carburant, nécessaire à sa centrale électrique, n'a pas été admis dans la bande de Gaza. Aucune denrée alimentaire n'a été admise pour les centres de distribution d'aide des Nations Unies dont dépendent la plupart des Gazaouis. On ne permet pas aux journalistes de pénétrer dans Gaza. Les hôpitaux et les structures d'épuration d'eau sont également affectés par la pénurie d'électricité et de carburant. Des informations rapportées par les médias ce matin annoncent l'ouverture de certains points de passage, ce qui, nous l'espérons, atténuera la gravité de la situation et s'inscrira dans la durée.

La question clef reste de savoir si le processus politique aboutira à des résultats tangibles quant à la jouissance des droits de l'homme par le peuple palestinien. Le Comité spécial tient à rappeler que la protection des droits de l'homme est un élément essentiel pour que les efforts de paix soient durables et aboutissent finalement. Le respect et la protection des droits fondamentaux du peuple palestinien ne sauraient être retardés. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, les parties concernées et la communauté internationale doivent s'engager à nouveau à prêter immédiatement attention à cette situation et à prendre des mesures immédiates pour y faire face et la corriger.

Le Président : Je remercie M. H. G. M. S. Palihakkara, Représentant permanent du Sri Lanka, de son importante déclaration et de la manière dont il a dirigé les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Comité qui est, en fait, notre jumeau, si je puis m'exprimer ainsi. Je le remercie également de la manière efficace avec laquelle il préside ce Comité. Dès qu'il est arrivé à New York, il a tout de suite tenu à nous rendre visite, et ce pour coordonner nos actions. Je le remercie également pour le travail qu'il accomplit à la tête de ce Comité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ileana Núñez Mordocho, Ambassadrice Chargée d'affaires par intérim de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message adressé par S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre cubain des

affaires étrangères, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

M^{me} Núñez Mordocho (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous donner lecture du message adressé par M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés et du peuple cubain, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, aujourd'hui 29 novembre 2008.

« J'ai l'honneur de m'adresser une nouvelle fois au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, au nom du Mouvement des pays non alignés et du peuple cubain, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, aujourd'hui 29 novembre 2008.

Nous souhaitons montrer, une fois encore, notre solidarité avec le peuple palestinien et nous pencher sur la tragédie de ce peuple dans le cadre de l'occupation illicite de son territoire par Israël. Nous réaffirmons notre décision de multiplier des efforts pour résoudre, de manière pacifique, juste et globale, la question de la Palestine, y compris la situation pénible de ses réfugiés, conformément aux normes et aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

L'an passé, le peuple palestinien a solennellement commémoré le sixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II) de 1947, qui a divisé la Palestine historique et a donné lieu à l'injustice et à la tragédie imposées à son peuple en 1948, connue sous le nom de Nakbah. Plus des trois quarts de la Palestine historique ont été saisis de force, 531 villes et villages palestiniens ont été détruits et 85 % de la population a été expulsée ou déplacée. Par conséquent, quelque 4,6 millions de réfugiés palestiniens vivent encore dispersés dans tout le Moyen-Orient.

Pendant quatre décennies, Israël a appliqué des politiques et des pratiques délibérées et illégales visant à modifier la composition démographique, le caractère et la nature des territoires palestiniens. Israël a annexé ces terres de facto par la mise en œuvre de sa politique illégale d'implantation de colonies et, depuis 2003, en construisant illégalement un mur en

Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et dans ses environs.

En un jour si chargé de sens, il s'avère indispensable de réaffirmer l'appui offert par le Mouvement des pays non alignés à la lutte du peuple palestinien pour recouvrer ses droits inaliénables, position fermement défendue à travers les années. Le Mouvement réitère sa préoccupation devant la détérioration croissante de la situation politique, économique, sociale et humanitaire dans le territoire palestinien occupé, résultat des politiques et des pratiques illégales continues menées par Israël, y compris les graves violations des droits de l'homme et crimes de guerre constamment commis, qui ont causé d'immenses souffrances et privations au peuple palestinien.

Le Mouvement des pays non alignés a systématiquement fait entendre sa voix dans de nombreuses instances internationales pour appuyer la légitime revendication du peuple palestinien à avoir un État souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés a réaffirmé cet attachement au plus haut niveau.

Lors de la quinzième conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu en juillet dernier à Téhéran, les pays non alignés ont examiné de nouveau la sérieuse situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et ont vivement déploré la souffrance de sa population sous l'occupation militaire israélienne prolongée et brutale. De même, elle a rejeté les atteintes continues à ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et au retour des réfugiés palestiniens dans leurs territoires, ainsi que la pleine jouissance de son État souverain et indépendant.

Face à la situation particulièrement critique dans la bande de Gaza, le Mouvement des pays non alignés a renouvelé son appel à mettre un terme au blocus illégal de Gaza et au châtime collectif de l'ensemble de la population palestinienne. Il est nécessaire d'arrêter le cycle de la violence dans ce territoire, notamment son extension à la Cisjordanie, et d'ouvrir rapidement les frontières de Gaza, permettant ainsi la

circulation des biens et des personnes et atténuant la grave crise humanitaire.

Notre Mouvement réaffirme qu'il est nécessaire et urgent de mettre fin à l'occupation israélienne illégale et prolongée de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et de créer un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Israël continue de défier les normes du droit international et ne respecte pas, cela systématiquement et dans l'impunité, plus d'une centaine de résolutions de différents organes de l'ONU, dont plus de 60 résolutions du Conseil de sécurité. La communauté internationale ne saurait retarder la recherche d'une solution globale et définitive à cette question, car le peuple palestinien souffre et attend depuis trop longtemps justice et liberté.

Dans leur recherche de la paix, les peuples arabes pourront toujours compter sur la pleine solidarité du peuple cubain. Qu'il me soit permis de réaffirmer que Cuba aspire à instaurer une paix globale, juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient, sans exception, une paix qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et à la souveraineté dans son État indépendant, fondé sur les frontières d'avant le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Monsieur le Président, veuillez agréer les assurances de ma plus haute considération. Je saisis également cette occasion pour réaffirmer le ferme appui et la solidarité du Gouvernement et du peuple cubains avec vous dans l'exercice de vos importantes fonctions de Président du Comité. »

Le Président : Merci beaucoup, Madame l'Ambassadeur, pour avoir donné lecture de cet important message du Président du Mouvement des pays non alignés. Je vous prie de bien vouloir transmettre au Ministre des affaires étrangères de Cuba, Président du Mouvement des pays non alignés, les sincères remerciements du Comité.

J'ai le plaisir de donner la parole à S. E. M. Francis Butagira, Ambassadeur, Représentant permanent de la République de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda, Président de la trente-

cinquième session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom du Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda, M. Sam Kutesa, en sa qualité de Président de la trente-cinquième session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères.

« La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien continue de fournir l'occasion à la communauté internationale de porter son attention sur le fait que la question de Palestine n'a toujours pas été résolue et que le peuple palestinien doit encore réaliser ses droits inaliénables définis par l'Assemblée générale. La commémoration de cette Journée, aujourd'hui, vient à un moment où les Palestiniens continuent de vivre sous occupation et dans une période de conflit, mais également à un moment où plusieurs initiatives ont été lancées dans le but de résoudre la question palestinienne.

Il incombe à l'ONU de s'occuper de la Palestine jusqu'à ce que cette question soit résolue. L'Organisation de la Conférence islamique (OCI) est très attachée à la question de la Palestine, ainsi qu'à son règlement juste et pacifique. Sa position, ainsi que le fondement et les principes à partir desquels résoudre le conflit, ont été clairement énoncés dans ses communiqués, déclarations et résolutions.

L'OCI demeure inébranlable dans son appui au peuple palestinien et en demeure solidaire. À cette fin, l'OIC est disposée à travailler avec la communauté internationale pour aider le processus de paix au Moyen-Orient à atteindre son objectif d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe, à la Feuille de route et aux engagements pris à la Conférence d'Annapolis.

L'OIC appuie la reprise de négociations directes entre les dirigeants de la Palestine et d'Israël et la création, grâce à des négociations pacifiques, d'un État de Palestine indépendant et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël.

Il est nécessaire d'intensifier de nouveau les efforts de la communauté internationale, dont le

Quatuor, pour soutenir les négociations d'Annapolis entre les deux parties et la mise en œuvre complète de la Feuille de route en vue de mettre un terme à l'occupation du territoire palestinien. Les résultats de la Conférence d'Annapolis offrent de grandes possibilités pour parvenir à la solution des deux États, mais il reste encore beaucoup à faire pour en assurer le suivi. »

Le Président : Je prierais l'Ambassadeur Butagira de bien vouloir transmettre au Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda et Président de la trente-cinquième session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères les sincères remerciements du Comité pour cette importante déclaration.

Je voudrais à présent donner la parole à S. E. M. Augustine Mahiga, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message adressé au Comité par le Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Jakaya Kikwete, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de donner lecture d'un message de solidarité avec le peuple palestinien au nom de S. E. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie et Président en exercice de l'Union africaine.

« Au cours de l'année civile, cette date, consacrée par l'ONU, est une journée spéciale où l'on exprime, avec un fort symbolisme, nos préoccupations et notre appui collectifs concernant tous les droits inaliénables pour lesquels le peuple palestinien s'est battu chaque jour au cours de l'histoire de sa nation. Il faut que notre solidarité de fond avec lui soit un sujet de préoccupation quotidien et une obligation morale pour l'ensemble de la communauté internationale.

Nous devons accompagner et soutenir sa lutte légitime sous l'égide des Nations Unies jusqu'à la pleine réalisation de ses aspirations et de ses droits.

Le peuple palestinien a le droit, comme nous tous ici présents aujourd'hui, de bénéficier du statut souverain d'un État-nation intégré à la communauté internationale, pour lequel il se bat

depuis le début de sa lutte. Il mène une lutte héroïque pour exister en tant qu'État-nation. Les Palestiniens ont tous les attributs historiques et culturels d'une nation. Ce qu'il leur faut, c'est un foyer national afin que leurs aspirations nationales se concrétisent en un État. En 1967, leurs revendications légitimes ont subi un nouvel assaut avec l'occupation du territoire qu'ils proclament à juste titre être le leur.

Sur ce point, nous appuyons la solution de deux États qui prévoit de créer un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël. Nous réaffirmons notre attachement et notre appel à une solution pacifique à ce problème complexe, solution qui nous échappe depuis plusieurs décennies. Nous sommes persuadés que toutes les parties intéressées au processus de paix, y compris l'ONU, continueront de travailler sans relâche à un règlement du problème du Moyen-Orient qui se fait attendre depuis longtemps. Il ne faut pas une fois encore manquer l'occasion qui se présente en ce moment de parvenir à une solution entre Israël et la Palestine dans le cadre de l'initiative de paix actuellement en cours au Moyen-Orient. Il ne faut pas laisser la violence faire dérailler le processus de paix. La violence ne peut être que contreproductive et conduire à davantage de violence. Nous exhortons toutes les parties à éviter le plus possible les actions militaires et les représailles, qui caractérisent la situation au Moyen-Orient depuis plus de 60 ans.

L'exigence du peuple palestinien d'exercer son autodétermination est le droit le plus fondamental qui soit et doit se traduire non seulement par la création d'un État palestinien, mais aussi par l'exercice et le respect de tous les autres droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le catalogue des violations des droits de l'homme commises contre les Palestiniens, dressé par les organes et les experts spécialisés dans les droits de l'homme, est à la fois répréhensible et moralement répugnant, car il révèle des violations et des ignominies à l'encontre des Palestiniens qui sont totalement inacceptables au regard de quelque norme en matière de droits de l'homme que ce soit. Au moment où nous nous apprêtons à célébrer le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme le mois prochain, nous devons prendre à nouveau

l'engagement de protéger et de respecter les droits de l'homme des Palestiniens et de toutes les autres victimes de violations des droits de l'homme partout dans le monde.

L'appui des États membres de l'Union africaine au peuple palestinien n'a jamais fléchi. La Tanzanie, en tant que membre et président actuel de l'Union africaine, tient à rendre hommage au peuple palestinien en cette journée et à exprimer son appui à ses dirigeants dans leur quête historique d'une solution pacifique et durable pour la cause palestinienne et d'une paix juste dans l'ensemble du Moyen-Orient. »

Le Président : Je remercie M. Mahiga d'avoir donné lecture de cet important message du Président de la Tanzanie et Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, S. E. M. Jakaya Kikwete.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yahya A. Mahmassani, Ambassadeur et Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de vous transmettre, à vous et aux autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, les salutations de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et de vous exprimer sa vive appréciation pour le rôle positif et efficace que joue le Comité dans la défense des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier ses droits à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, fondé sur la légitimité internationale et sur les termes de référence du processus de paix.

La célébration, aujourd'hui, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se tient dans l'ombre de l'occupation israélienne et des multiples formes que prennent le blocus imposé à la population palestinienne, notamment l'intensification par l'État israélien de sa politique d'implantation et de confiscation des terres dans la bande de Gaza, la construction du mur de séparation, le renforcement des mesures qui reviennent à un châtement collectif, les incursions quotidiennes dans les villes et les villages de la Cisjordanie, la destruction des maisons et

l'arrachage des oliviers. Toutes ces pratiques constituent un véritable défi à tous les efforts arabes et internationaux menés en faveur d'un processus de paix conduisant à la création d'un État palestinien indépendant.

La poursuite de toutes ces mesures, l'intensité des activités d'implantation en Cisjordanie et les attaques contre des villageois palestiniens perpétrées par des colons israéliens sous la protection de l'armée israélienne ont rendu les négociations israélo-palestiniennes improductives. La Ligue des États arabes a réaffirmé à plusieurs reprises que les négociations actuelles entre les parties israélienne et palestinienne doivent être sérieuses si l'on veut qu'elles débouchent sur un processus de paix sérieux. Tant qu'Israël continuera de construire des colonies de peuplement, de procéder à des travaux d'excavation en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans ses environs, et d'effectuer des transferts de population en Palestine, la création d'un véritable État palestinien sera gravement remise en cause.

Le 1^{er} septembre 2008, le rapport de l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, qui, mandaté par le Conseil des droits de l'homme, a dirigé l'enquête sur les abus commis par Israël à Beit Hanoun, a confirmé que les bombardements et le blocus imposés par les autorités israéliennes représentent une humiliation pour la communauté internationale et que les activités militaires israéliennes à Beit Hanoun étaient contraires au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme et ont constitué en fait des crimes de guerre.

Les tensions actuelles et les tentatives israéliennes de judaïser la ville de Jérusalem et d'en modifier les caractéristiques historiques et démographiques suscitent de grandes craintes. La Ligue des États arabes a mis en garde contre le danger de telles initiatives et a demandé au Quatuor et au Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures pour veiller à ce que Jérusalem soit protégée, puisqu'il s'agit d'un territoire occupé. La quatrième Convention de Genève de 1949, qui pose le principe de la protection du patrimoine sacré de l'humanité, doit être respectée. Israël doit protéger Jérusalem. Il s'agit d'une question fondamentale pour le statut final. Cette ville est très importante pour de nombreux croyants et toute atteinte ou tentative d'attenter à son intégrité ou à celle de la mosquée Al-Aqsa doit être interdite.

Malheureusement aucun des espoirs et des efforts de revitaliser le processus de paix à la suite de la Conférence d'Annapolis n'a porté ses fruits. Il n'a pas été possible de faire quelque progrès que ce soit dans les négociations israélo-palestiniennes. Nous nous retrouvons encore une fois dans le même cercle vicieux. Les conditions actuelles ne sont pas propices à la relance des négociations, car il y a trop d'obstacles, un manque de clarté et une absence de vision dans le camp israélien, qui ne s'est pas engagé sur la voie de la paix.

Le camp arabe reste attaché à l'Initiative de paix arabe qui est basée sur la légitimité internationale et dont l'objectif est de parvenir à une solution juste et durable de ce conflit et d'assurer la sécurité et la prospérité de tous les peuples de la région. Depuis de nombreuses décennies, ces peuples vivent dans l'instabilité, les massacres et les guerres. Le camp arabe recherche une paix complète et globale qui rétablisse les droits inaliénables du peuple palestinien et garantisse à tous la stabilité et la sécurité dans cette partie instable du monde.

La communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, doit assumer ses lourdes responsabilités, si nous voulons parvenir à un véritable processus de paix qui rétablisse les droits des Palestiniens et mette fin à toutes les pratiques et violations israéliennes. L'occupation a déjà fait échouer de si nombreuses occasions de paix.

Enfin, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et toutes les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme, pour vos efforts en faveur du peuple palestinien, en vue de l'aider à recouvrer ses droits inaliénables, à mettre fin à l'occupation israélienne et à établir un État sur son territoire national.

Le Président : Je remercie M. Mahmassani de nous avoir transmis cet important message de S. E. M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à qui nous adressons nos sincères remerciements.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au révérend Edwin Makue, Secrétaire général du Conseil des Églises d'Afrique du Sud, qui fera une déclaration au nom des organisations de la société civile qui militent activement pour la cause palestinienne. Le révérend Makue conduit actuellement une mission de

sensibilisation aux États-Unis d'Amérique, mission organisée par la *United States Campaign to End the Israeli Occupation* (Campagne menée aux États-Unis pour mettre fin à l'occupation israélienne).

M. Makue (Conseil des Églises d'Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, du travail que vous accomplissez en votre qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que de nous avoir accordé l'honneur de prendre la parole au cours de la présente séance consacrée à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je saisis la présente occasion pour établir un parallèle entre l'apartheid en Afrique du Sud et la situation dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza que j'ai récemment observée.

Sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, nous avons connu un système de discrimination et d'oppression où régnait la haine raciale. L'apartheid en Afrique du Sud recourait à l'idéologie et aux lois et utilisait la police et l'armée pour pénaliser les Noirs dans notre pays bien-aimé. Cette pénalisation a entraîné des détentions et des emprisonnements : il y a eu de nombreux prisonniers politiques et des personnes assignées à résidence; des organisations politiques et des dirigeants politiques légitimes ont été interdits.

L'apartheid se servait également des lois de manière que seuls les dirigeants de ce régime aient le dernier mot quant à la façon de les interpréter. Parmi toutes ces lois, les Lois foncières de 1913 et 1936 ont créé des bantoustans en séparant les Noirs entre eux et les Noirs et les Blancs. En conséquence, la majorité de la population n'occupait que 13 % des terres. Nous avons plusieurs ministères chargés des questions raciales, comme par exemple le Département des affaires indigènes, le Département des affaires métisses et le Département des affaires indiennes, qui contrôlaient les mouvements et l'afflux de populations dans diverses parties du pays. Cet état de choses a été renforcé par la Loi sur la délimitation de zones qui confinait les personnes dans des zones précises pour des raisons purement raciales. Nous avons deux départements de l'éducation dans notre pays et deux systèmes de services sociaux, ce qui pesait très lourd sur le Trésor public. Les inégalités inhérentes à l'apartheid étaient souvent très onéreuses.

Mais ces inégalités montraient également un manque de respect des droits de l'homme. Nous n'avions pas le droit de vote. Ce droit n'a été accordé à

l'un des grands dirigeants du monde, l'ancien Président Nelson Mandela, qu'en 1994, alors qu'il avait bien plus de 60 ans.

Les définitions d'emploi faisaient que certains emplois n'étaient ouverts qu'à certains segments de la société sud-africaine. Nul autre que l'un des fondateurs de l'apartheid, M. Hendrick Verwoed, a déclaré en 1954 qu'il fallait enseigner aux enfants noirs que nous pouvions seulement apprendre à tirer l'eau des puits et à transporter du bois. C'est le même Hendrick Verwoed qui a fait le lien entre l'apartheid en Afrique du Sud et Israël. Le système de l'apartheid en Afrique du Sud utilisait également la foi dans le christianisme, le puritanisme, le calvinisme et le fondamentalisme national pour protéger et promouvoir sa position idéologique.

Mais nous avons en Afrique du Sud même un mouvement de lutte contre l'apartheid, et nous luttons pour l'instauration d'une Afrique du Sud non raciale et pas seulement pour une Afrique du Sud où les Noirs auraient des droits. Notre Président, Nelson Mandela, a dit en 1994 que cette nation ne ferait plus jamais l'expérience de l'oppression d'un individu par un autre. Notre lutte pour la libération était une affirmation de notre lutte pour affirmer la dignité humaine, l'égalité de tous les peuples et les droits de l'homme universels. Cette résistance dans laquelle nous nous sommes lancés était la résistance de tous ceux qui en Afrique du Sud étaient opposés à l'apartheid, et elle s'est exprimée au début des années 80 à travers les autorités locales noires, le Parlement tricaméral et le Congrès indien d'Afrique du Sud, des structures qui reposaient essentiellement sur le principe du renforcement de la séparation des habitants de l'Afrique du Sud. Nous avons indiqué très clairement que des populations séparées ne pouvaient jamais être égales.

Nous croyions dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de la même façon que nous puissions courage dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, car ces documents affirmaient que l'apartheid était un crime contre l'humanité. Le mouvement international de lutte contre l'apartheid, dans le cadre duquel des personnes éprises de paix et de justice exprimaient leur rejet des injustices et du caractère diabolique de l'apartheid, était pour beaucoup d'entre nous une source d'espoir et de force lorsque nous subissions les maux et les injustices infligés par l'apartheid. Nous apprécions la façon dont des membres ordinaires du mouvement de lutte contre

l'apartheid ont fait pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils prennent des mesures contre le régime de l'apartheid.

Il importe que nous soulignons, en tant qu'organisations de la société civile, le lien indissociable que nous percevons entre nos activités et celles des gouvernements démocratiques. Nous encouragerons les gouvernements à chercher des moyens de coopérer davantage les uns avec les autres dans le cadre de notre quête commune de paix et de justice partout où ces dernières viennent à manquer, et nous espérons qu'ils le feront.

Par notre lutte en Afrique du Sud, nous avons appris l'importance du souci des autres, élément qui nous permet d'affirmer notre commune humanité. Lorsque nous parlons d'*ubuntu*, nous affirmons que nous pouvons être des personnes en raison uniquement de la manière dont nous traitons les autres.

Malheureusement, nous constatons qu'une telle compassion fait cruellement défaut dans la situation du peuple palestinien. Le mouvement international a répondu à l'appel de l'Afrique du Sud opprimée par les boycottages, le désinvestissement et les sanctions. Les églises, les syndicats et les mouvements artistiques et culturels ont protesté contre les politiques et les actions de l'apartheid. Les sociétés ont brisé leurs liens avec le capital de l'apartheid. C'est l'attention portée par beaucoup sur l'appui accordé à notre propre gouvernement qui a permis de mettre fin au système. Le système de l'apartheid sud-africain ne s'est pas effondré de lui-même. Ce sont les pressions internationales et le désinvestissement qui ont mis le système en faillite politiquement et économiquement.

Nous voulons croire que les Nations Unies ont joué un rôle très important dans notre libération en Afrique du Sud. Nous exhortons les Nations Unies à faire de même puisque l'apartheid, tel que pratiqué par le pouvoir établi en Israël, se manifeste de nouveau à ce moment de l'histoire humaine. Les Nations Unies ont adopté la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid en 1973. Ayant moi-même grandi au temps de l'apartheid, j'estime que la même Convention est applicable à l'apartheid pratiqué aujourd'hui par le Gouvernement israélien.

Comme je l'ai indiqué précédemment, les similitudes entre l'apartheid en Israël et en Afrique du Sud ont été clairement exposées par Hendrik Verwoerd lorsqu'il a affirmé qu'Israël, comme l'Afrique du Sud,

est un État de l'apartheid. L'État de l'apartheid sud-africain et le Gouvernement américain ont collaboré avec et défendu Israël. Nous, membres de la société civile, sommes inquiets au sujet des plus de 3 milliards de dollars donnés au Gouvernement israélien, qui permettront au Gouvernement israélien de libérer des fonds pour continuer sa guerre contre les innocents à Gaza et en Cisjordanie.

J'ai eu l'occasion de visiter les territoires occupés en tant qu'observateur électoral du Gouvernement sud-africain pendant les élections de 2005, et j'ai également visité la région en novembre 2006. J'ai observé des violations indescriptibles des droits de l'homme, pires que celles que nous avons connues sous le régime d'apartheid sud-africain. J'ai été témoin de la manière dont les communautés de colons s'implantent et de la manière dont les Palestiniens sont progressivement privés de leur terre. J'ai appris que des maisons avaient été démolies à Naplouse, à Hébron, à Tulkarem et dans de nombreuses autres communautés, et il est évident, dans les rapports que nous recevons par le biais des travaux que nous menons avec le Conseil œcuménique des églises dans ce domaine, que de telles violations continuent à être commises en ce moment même.

Il existe d'importantes similitudes entre l'apartheid sud-africain et ce dont nous sommes témoins dans les territoires occupés de Cisjordanie, bien que ces situations ne soient pas nécessairement identiques. Ce qui est le plus douloureux pour moi, en tant qu'homme de foi, a été de voir que l'on refusait aux Palestiniens l'accès à leurs lieux saints par l'édification du mur de l'apartheid et par la mise en place de barrages routiers, qui empêchent non seulement les Palestiniens de rendre visite à leurs parents et leurs amis, mais privent également les enfants d'avoir librement accès à l'éducation en les forçant à passer par des points de contrôle pour se rendre à l'école.

J'ai également noté la manière dont des sociétés multinationales, telles que Caterpillar, utilisent leurs véhicules blindés pour démolir des maisons. Par conséquent, la Campaign to End the Occupation appelle à ne plus investir dans les sociétés qui appuient les injustices commises contre le peuple de Palestine. En outre, nous avons noté que des équipements produits par Motorola sont utilisés par les Forces israéliennes de défense à des fins d'observation et de communication. Le principal objectif est de séparer les

Israéliens des Palestiniens et de séparer les Palestiniens les uns des autres.

Une intervention internationale et de la part des Nations Unies est nécessaire. Nous estimons qu'il est nécessaire de faire quelque chose au sujet du mur; au sujet des frontières de 1967, qui ne cessent de se rapprocher; au sujet du nombre croissant de prisonniers politiques; au sujet de l'absence de liberté de circulation de nombreux Palestiniens; et au sujet du fait que des enfants sont terrorisés par les forces de sécurité israéliennes lorsqu'elles survolent des secteurs comme Gaza, franchissant le mur du son et semant une peur qui traumatise nombre d'enfants placés dans une situation désespérée, ainsi que les orateurs précédents l'ont rappelé.

Nous voulons encourager les Nations Unies à examiner comment le droit international peut continuer à être appliqué de telle sorte qu'un jour, les habitants des territoires occupés de la Cisjordanie puissent également célébrer la liberté et être reconnus dans les communautés du monde entier, comme cela s'est produit pour nous, peuples d'Afrique du Sud. De cela, nous sommes reconnaissants et, en tant qu'organisations de la société civile, nous devons nous réengager en vue d'instaurer une juste paix et de mettre un terme à l'occupation israélienne de la Cisjordanie palestinienne et de Gaza. En ce moment même, notre mouvement grandit, et nous remercions les membres du Comité de nous donner l'occasion de leur parler de nos activités.

Le Président : Je remercie le Révérend Makue pour sa déclaration. À travers lui, je voudrais également remercier les organisations de la société civile qui, dans le monde entier, œuvrent et s'investissent sans compter pour trouver un règlement global, juste et durable à la question de la Palestine. Je les remercie également pour leur précieuse contribution aux travaux du Comité. Le Comité entretient en effet des relations de partenariat très fortes qui enrichissent beaucoup le Comité dans sa réflexion et dans les actions qu'il entreprend en vue de promouvoir un règlement de la question de Palestine.

Je suis heureux d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part d'un certain nombre de chefs d'État et de gouvernement, ainsi que de ministres des affaires étrangères, de chefs de gouvernement d'États Membres et d'organisations internationales. Je rappelle que ces messages seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des

droits des Palestiniens du Secrétariat. Mais je voudrais donner lecture de la liste des personnalités qui ont envoyé ces messages, dans l'ordre de réception par le Secrétariat.

Le Comité a reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. le Président de la République de Guinée, S. E. le Président de la République islamique du Pakistan, S. E. le Président de la République fédérative du Brésil, S. E. le Président de la République socialiste du Viet Nam, S. A. l'Émir de l'État du Qatar, S. M. le Roi du Maroc, S. M. le Roi de Bahreïn, S. E. le Président du Haut Conseil de l'État et chef d'État de la République islamique de Mauritanie, S. E. le Président de la République tunisienne, S. E. le Président de la République du Sénégal, S. E. le Président de la République arabe d'Égypte, S. E. le Président de la République de Namibie, S. E. le Président de la République démocratique populaire lao, S. E. le Président de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, S. E. la Présidente de la République des Philippines, S. E. le Président de la Turquie, S. E. le Président de la République algérienne démocratique et populaire, S. E. le Président du Présidium de l'Assemblée suprême populaire de la République populaire démocratique de Corée, S. E. le Président de la République d'Afrique du Sud, S. E. le Président du Nicaragua, S. E. le Président des Émirats arabes unis, S. M. le Sultan et Yang Di-Pertuan de Brunéi Darussalam, S. E. le Président de la République d'Indonésie, S. E. le Président de la République libanaise, S. E. le Président de la République du Yémen, S. E. le Président du Burkina Faso, et de S. M. le Roi de Jordanie.

Des messages ont été reçus de la part des chefs de gouvernement : S. E. le Premier Ministre de la Thaïlande, S. E. le Premier Ministre de la République de Bulgarie, S. E. le Premier du Conseil de l'État de la République populaire de Chine, S. E. le Premier Ministre de l'Inde, S. E. le Conseiller principal du Gouvernement de la République populaire du Bangladesh et S. E. le Premier Ministre de la République du Mali.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères suivants : S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. le Ministre des affaires étrangères du Japon, S. E. le Secrétaire du Comité général populaire pour la liaison extérieure et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, S. E. le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la

République du Botswana et S. E. le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Colombie.

Le Comité a également reçu des messages de la part des organisations intergouvernementales suivantes : l'Union européenne et le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

Bien entendu, le Comité continue à recevoir ces messages. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ces messages seront consignés dans un bulletin spécial que tient la Division des droits des Palestiniens.

Au nom du Comité, je voudrais exprimer nos sincères remerciements aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations internationales que je viens de mentionner, et certainement aux autres qui vont nous faire parvenir des messages, ainsi qu'à tous les participants à la présente séance, pour les efforts inlassables déployés pour parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et pour le soutien constant apporté au Comité dans l'accomplissement de son mandat.

Les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui et les messages de solidarité que nous avons reçus démontrent encore une fois le soutien sans faille de la communauté internationale au rétablissement de la paix au Moyen-Orient et à la réalisation, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du droit international. Je puis assurer tous les participants que les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour la réalisation de ces objectifs.

Je voudrais à présent donner la parole à S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, de vous remercier, Monsieur le Président, et, à travers vous, les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de l'ONU d'avoir organisé cette commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, comme il l'a fait les années précédentes. Je tiens également à remercier la Division des droits des Palestiniens pour tous les efforts qu'elle déploie pour faire de cette commémoration la réussite que nous connaissons tous.

Qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont participé à cette commémoration, qui ont pris la parole à cette occasion et ont envoyé des messages, des déclarations et des lettres – il y en a eu jusqu'à présent environ 50, si mon compte est bon – et notamment les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères, les organisations internationales, régionales et les organisations de la société civile. Nous les remercions tous.

Nous pensons que le contenu de leurs messages, ainsi que la commémoration elle-même, donnent à notre peuple la force de poursuivre notre lutte avec davantage de détermination pour mettre un terme à l'occupation par Israël de toutes les terres qu'il a occupées en 1967, y compris Jérusalem-Est; créer notre propre État palestinien sur ces terres, avec Jérusalem-Est pour capitale; et trouver une solution juste et concertée à la question des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III).

Nous remercions une fois encore le Comité et nous nous félicitons de l'appui massif de la communauté internationale et des paroles chaleureuses et sincères prononcées par chacun ici, en particulier des personnalités telles que le Président de l'Assemblée générale. Ces paroles aimables nous vont droit au cœur, nous le peuple palestinien. Forts de tout cet appui, nous espérons que l'année prochaine ou peut-être même avant nous pourrons célébrer la naissance de l'État palestinien. Je remercie vivement tout le monde.

Je suis sûr que d'autres activités nous attendent cet après-midi. Nous allons entamer le débat sur la question de Palestine, et ce soir, je crois, il y aura l'inauguration d'une exposition à laquelle, je l'espère, nous assisterons tous. Cette exposition présente des photos prises en Palestine et, si je ne m'abuse, une réception sera organisée à cette occasion. Nous espérons que tous nos amis, qu'ils soient ou non présents dans cette salle, nous rejoindront pour le débat ainsi que pour toutes les activités prévues aujourd'hui et demain. Surtout, nous espérons qu'ils exprimeront la détermination de la communauté internationale en soutenant massivement nos projets de résolution et en continuant de défendre le consensus quasi unanime dont bénéficient ces textes.

Le Président : Je vous remercie beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, pour ces mots qui résonnent bien dans nos cœurs et dans nos mémoires. Merci pour

tout ce que vous faites et pour votre contribution inestimable aux travaux du Comité.

Avant de lever cette séance spéciale, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation. Je voudrais, en particulier, nommer les fonctionnaires de la Division des droits des Palestiniens, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information, du Bureau des services centraux d'appui et tous ceux et celles qui travaillent discrètement et efficacement dans les coulisses, les interprètes n'en sont pas des moindres, ainsi que les traducteurs et les préposés aux salles. Qu'ils reçoivent tous les remerciements du Comité.

Je voudrais rappeler qu'une exposition culturelle palestinienne, organisée par le Comité en coopération avec la Mission d'observation de la Palestine, sera

inaugurée ce soir à 18 heures, comme l'a rappelé tout à l'heure l'Ambassadeur Mansour, dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, à l'entrée des visiteurs. L'exposition de cette année est intitulée « Les Palestiniens : 60 ans de lutte et d'espoir tenace ». Tout le monde est invité à participer à cette exposition, qui sera suivie, bien entendue, d'une réception qu'offrira le Comité à cette occasion.

À la fin de la présente séance, à 13 heures, dans l'auditorium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, tous les participants sont conviés à la projection d'un film, intitulé « La Terre parle arabe ». Pour avoir vu ce film, je voudrais recommander aux participants de ne pas rater cette occasion qui leur permettra de voir une histoire qui certainement leur plaira.

Je voudrais lever la séance en remerciant tous les participants de leur participation active.

La séance est levée à 12 h 55.